

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Valerie Lafleur](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a3334e825f13e37a9eccfa81>

Date d'obtention : 2021-01-28 18:31:42

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontrer les personnes du milieu scolaire, remplir le formulaire prendre les appareils au besoin et prévenir la police pour finir l'intervention

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On s'assure de préserver l'intégrité de la personne. Quand ce n'est pas en lien avec l'école on réfère le parent au service policier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

quand les jeunes sont consentants mais qu'il faut quand même prendre le téléphone et appeler la police pour qu'il termine l'intervention.